

Avis de Manifestation d'Intérêt - FPMSA/DF/LGT/JKM/2024/002

I. Contexte

Le FPM SA est une Institution financière agréée par la Banque Centrale comme société financière depuis 2015. Créé par les actionnaires institutionnels KfW, Cordaid, Bio et Incofin CVSO, le FPM SA a pour mission essentielle de promouvoir le développement des MPME et de promouvoir l'autonomisation financière des personnes à faibles revenus par l'inclusion financière.

Se faisant, il accorde aux institutions financières partenaires (« IFP ») des prêts seniors pour renforcer leur liquidité à moyen et long terme, des prêts subordonnés pour améliorer leur solvabilité, des placements à terme pour renforcer leur liquidité à court terme et des fonds de garantie partielle du portefeuille des crédits des MPME. Ses ressources totales estimées à 91 000 000 USD sont constituées, en plus, des apports de ses actionnaires et ses profits cumulés, d'emprunts à moyen et long terme et de fonds sous gestion relatifs à l'octroi de garanties sur portefeuilles.

En tant que société financière spécialisée, le FPM SA est donc soumis à des exigences strictes en matière de contrôle interne tant par la Banque Centrale du Congo que par ses investisseurs.

C'est dans ce contexte, et en vue de sécuriser davantage la forte croissance de ses activités, que le FPM SA procède au recrutement d'un cabinet d'audit à même d'assurer partiellement le rôle de l'audit interne en son sein, sous la supervision du Responsable de l'audit interne du FPM SA.

II. Missions

- ✓ Appuyer le FPM SA sur des audits thématiques figurant sur le plan d'audit ;
- ✓ Contribuer à répondre aux demandes ponctuelles émanant de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.
- ✓ Contribuer à donner une assurance sur le degré de maîtrise des risques au sein des entités auditées ;
- ✓ Concourir à l'amélioration des opérations et processus du FPM SA et à la création de valeur
- ✓ Contribuer à aligner le FPM SA aux meilleures pratiques internationales en matière de contrôle interne et gestion des risques.

III. Activités

- ✓ Contribuer à l'élaboration du plan d'audit interne annuel ou pluriannuel du FPM SA ;
- ✓ Revoir le système d'information du FPM SA et contrôler sa conformité avec les exigences légales et les règlements établies par la Banque Centrale du Congo ;
- ✓ Evaluer la fiabilité et l'intégrité des informations et les moyens utilisés pour identifier, mesurer, classer et rapporter ces informations ;
- ✓ Répondre aux sollicitations du FPM SA pour des missions spécifiques, telles que des évaluations de risques, des tests de conformité ou des revues de processus ;
- ✓ Mener des investigations spéciales sur demande du Conseil d'administration, Comité d'Audit ou de la Direction Générale ;
- ✓ Evaluer l'efficacité des contrôles de premier et de deuxième niveau au sein du FPM SA ;
- ✓ Présenter les résultats des missions d'audit, les constats, les recommandations et les plans d'action à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, le cas échéant ;



- ✓ Informer la direction générale des enjeux identifiés lors des audits ;
- ✓ Fournir des rapports et des preuves de conformité aux normes et aux exigences réglementaires en cas de requête de la BCC ;
- ✓ Participer au Comité d'audit du FPM SA ;
- ✓ Participer au Comité de coordination du contrôle interne du FPM SA.

IV. Compétence et exigences professionnelles

Le Cabinet d'Audit doit avoir la connaissance et les compétences essentielles pouvant permettre un fonctionnement optimal et immédiat de l'Audit interne en synergie avec le responsable de l'audit interne au sein du FPM.

Le Cabinet d'Audit affectera au FPM SA des employés qualifiés dans les disciplines comme la comptabilité, l'Audit, l'économie, les finances, les statistiques, la technologie de l'information, la fiscalité, le droit et d'autres secteurs importants permettant à la fonction d'Audit Interne d'accomplir ses tâches.

Dans l'exercice de ses fonctions au sein du FPM SA, les auditeurs affectés au FPM SA se conformeront au code de conduite du FPM SA et aux règles de conduite de la charte de l'audit interne et de la charte du Comité d'audit du FPM SA.

V. Critères de qualification

- ✓ Le postulant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable Indépendant dûment constitué en RDC ;
- ✓ Avoir pour profession habituelle de mener des missions de contrôle et d'audit, de réviser les comptes des sociétés financières congolaise en particulier ;
- ✓ Être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan national et international ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en audit financier, audit des processus, audit informatique et audit des fonds de garantie ;
- ✓ Pouvoir disponibiliser suffisamment de ressources en vue d'un travail efficace rendu dans les délais.

VI. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- ✓ Les documents légaux de constitution du cabinet (Statuts, RCCM, ID NAT, NIF, etc.) ;
- ✓ Les documents attestant de l'inscription au tableau d'un ordre des experts comptables reconnus au plan national et international ainsi que d'un agrément par la BCC, le cas échéant ;
- ✓ Une présentation du Top Management du Cabinet ;
- ✓ Une présentation des équipes avec différentes expertises
- ✓ Une copie des ID en cours de validité du Top Management.
- ✓ Une déclaration signée sur l'honneur par le représentant légal du Cabinet récapitulant toutes les procédures administratives ou judiciaires en cours ou clôturées auxquels il a été parti, et l'état des sanctions judiciaires et décisions disciplinaires en cours ou clôturées prises à son égard.

Capital social : 23.432.100,00 USD
R.C.C.M : CD/KIN/RCCM/14-B-3205
Id. Nat.:01-K6500-N85248S
N° Impôt: A1418213N
N° Agrément : Gouv.D.03/n°0092



FPM
Pour l'inclusion financière en RD Congo

VII. Comment postuler à cette offre?

Le dossier est à soumettre en français, par voie électronique avant le 04 Mars 2024 à minuit (heure de Kinshasa), sur l'adresse mail recrutement-2023@fpm.cd avec comme objet du mail :

FPMSA/DF/LGT/JKM/2024/002- Cabinet d'audit indépendant

Pour toute information complémentaire sur le FPM SA, nous vous prions de consulter notre site : www.fpm.cd.

Fait à Kinshasa, le 19 Février 2024

Direction Générale FPM SA



Siège Social :
17, Avenue kauka
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo

Téléphone : +243 976596005
eMail : administration@fpm.cd
<http://www.fpm.cd>

Président du Conseil d'Administration
Dimitry Van Raemdonck
Directeur Général
Patrick NKONGO MAMBU